

Infolettre

Mars 2021

Après un hiver quelque peu morose, les beaux jours arrivent enfin et nous donnent des envies de jardinage.

Laisser la nature s'épanouir au printemps, c'est encore le meilleur moyen de protéger la biodiversité. C'est pourquoi, nous vous rappelons qu'il est vivement recommandé, pour les particuliers de s'abstenir de tailler les haies et d'élaguer les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons également que les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Rappel

La location de la salle des fêtes est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

La fête du village n'est pas encore fixée car il est impossible de savoir si elle pourra être organisée.



Installation du parc de jeu au clos de Larmès



Horaires de la Mairie

Lundi/Mardi/Jedi

9h00-12h30 / 13h00-17h00

Vendredi 9h00-12h00

Samedi (semaine paire) 9h00-12h00

Possibilité de rencontrer les élus en semaine ou le samedi matin sur rendez-vous.

Téléphone: 05 63 58 43 07

Mail : mairiedepuybegon@orange.fr



Finances

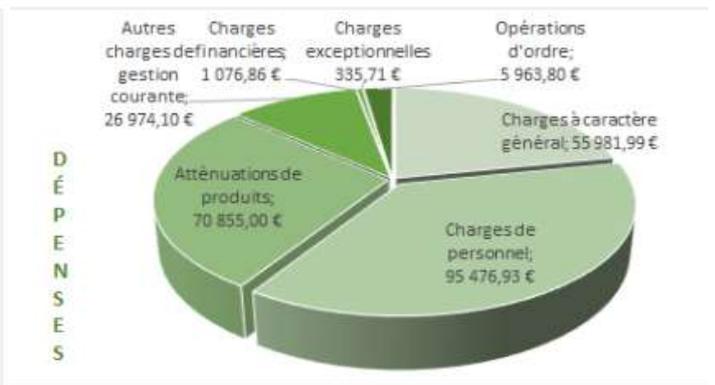
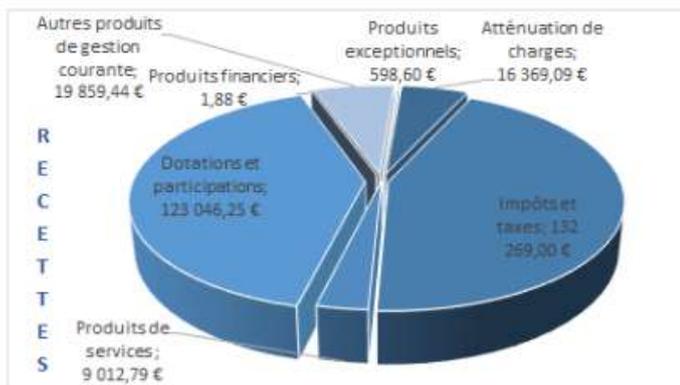
Synthèse du compte administratif 2020 de la commune, voté par délibération du 26 Mars 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice 2020	Résultat avec report antérieur *
Investissement	46 991,91 €	77 508,24 €	30 516,33 €	-9 484,06 €
Fonctionnement	256 664,19 €	301 157,05 €	44 492,86 €	175 112,88 €
Excédent global			75 009,19 €	165 628,82 €

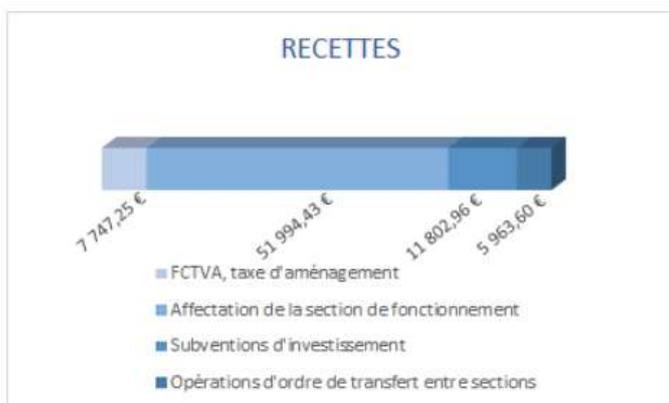
*Le résultat avec report antérieur intègre le résultat du budget assainissement dans l'attente de sa transmission à la comptabilité de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET suite au transfert de la compétence assainissement (Fonctionnement 62 558.47 € Investissement 11 994.04 €)

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



Section d'investissement



- Accessibilité cimetière : 1 629,60 €
- Travaux électrique dans un logement : 1 058,04 €
- Transfert de la compétence voirie vers la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour 15 632 €

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Raccordement du lotissement clos de Parayral au réseau de Farès : 13 766,40 €
- Signalétique : 993,23 €



PLU : Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 18 mars 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PUYBEGON pour une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 20 avril 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00.

Ledit projet de modification du PLU de PUYBEGON vise essentiellement :

- Inventaire des bâtiments susceptibles de pouvoir changer de destination
- Modification de zonage (pour prendre en compte une erreur matérielle, des nouveaux projets ou encore une activité non répertoriée)
- Modification de certaines orientations du règlement
- Correction d'éléments ponctuels.



Le dossier du projet de modification du PLU de la commune de PUYBEGON et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur et destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le Lundi, Mardi, Jeudi 9h00-12h30/13h00-17h00, le Vendredi 9h00-12h00, le Samedi en semaine paire de 9h00 à 12h00) ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de PUYBEGON : www.mairie-puybegon.com et de la communauté d'agglomération ; www.gaillac-graulhet.fr. Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées à la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairiedepuybegon@orange.fr

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de PUYBEGON :

- Le Mardi 20 avril 2021 de 9h00 à 12h30
- Le Lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h30
- Le Jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivés de Madame le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de PUYBEGON et sur le site internet de la commune de PUYBEGON : www.mairie-puybegon.com et de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr

Compétence scolaire Fiscalisation communautaire

La compétence scolaire a été transférée à la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, lors de sa constitution en 2017. À ce moment là, chaque commune (ou groupement de communes) a calculé ce que l'école et les services associés aux écoles lui avaient coûté en 2016 et ce montant a été fixé comme contribution de chacune au budget scolaire de l'agglomération. Mais cette contribution est figée dans le temps alors que, depuis 2017, les dépenses ont augmenté sur l'ensemble du territoire, entraînant un déficit du budget scolaire porté sur l'agglomération.

Il était donc urgent de revoir ce système qui creuse un "trou" de plus en plus profond dans les finances de l'agglomération : plusieurs hypothèses ont été envisagées et largement débattues.

Lors du vote du 22 mars 2021, au Conseil communautaire, la proposition finale a été adoptée au terme d'un vote serré de 46 voix pour, 41 contre, 5 abstentions et 3 nuls.

La commune de Puybegon s'étant quant à elle positionnée contre cette proposition.

Ladite proposition est donc la suivante : dorénavant, l'agglomération prélèvera directement un complément d'impôt pour financer les dépenses scolaires par le biais de la taxe foncière (la taxe d'habitation disparaissant, il n'y a pas d'autre moyen, pour les collectivités, de prélever un impôt). Ce prélèvement fiscal de l'agglomération est compensé par une restitution de ressources aux communes. Cette restitution permet à la commune de baisser son propre prélèvement fiscal pour qu'au final, la taxe foncière augmente de manière mesurée.

À présent, il appartient à chaque Conseil Municipal de décider de la façon dont il souhaite réduire le prélèvement fiscal communal au regard des éléments financiers restant encore à définir précisément par l'agglomération. La solidarité permet de limiter les variations de hausse fiscale entre les communes de l'agglomération.

Il n'est pas question d'augmenter purement et simplement l'impôt municipal vers l'agglomération.

Par cette délibération, l'agglomération a pris plusieurs engagements :

- **poursuivre la maîtrise des coûts des services**
- **harmoniser le niveau et la tarification des services pour une égalité d'accès pour les familles**
- **établir un pacte de solidarité financier et fiscal avec les communes pour partager la ressource entre les communes et l'agglomération.**

Dans un contexte de crise et de raréfaction des ressources, seul le binôme communes-agglomération peut, en partageant de la ressource, développer des projets qu'une commune seule ne peut pas faire. C'est la première étape vers une grande solidarité financière et fiscale sur le territoire.

Vous êtes chef d'entreprise sur la commune et vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous transmettre vos coordonnées afin de vous inclure dans le tableau des entreprises actives.